

La Dette

du Tiers Monde



Édito

ACR, ALE, accords, désaccords...

Alors que l'Ukraine a connu une crise déclenchée, entre autres, par la décision de leur président de rejeter l'accord avec l'Union européenne, des Français ne veulent pas de l'Accord transatlantique avec les États-Unis, en négociations très discrètes, tandis que les Colombiens protestent contre le TLC avec l'Union européenne. Les accords de libre-échange (ALE), négociés et conclus entre deux ou plusieurs États, connaissent un regain d'intérêt : en janvier 2012, le Comité des accords de libre-échange régionaux de l'OMC recensait, de par le monde, plus de 500 ALE.

Malgré la décision du tribunal de l'AELE (Association européenne de libre-échange), le Royaume-Uni et les Pays-Bas présentent à nouveau l'addition à l'Islande avec, cette fois, les intérêts en plus...

Aide, dette, audit...

Au Mali, la CAD (Coalition des alternatives africaines "Dette et développement"), membre du réseau CADTM, a lancé un audit citoyen de la dette malienne. Quelles sont les conséquences de la dette sur la population ? À qui ont profité les prêts ? À qui profite l'aide ? Autant de questions auxquelles les citoyens vont chercher des réponses.

 L'équipe du CADTM France

L'Empire contre attaque

"La Grande-Bretagne et les Pays-Bas ont déposé une plainte contre le Fonds de garanties des dépôts islandais (TIF), portant sur 556 milliards de couronnes (3,6 milliards d'euros) plus intérêts et coûts, liée à l'argent perdu par les ressortissants des deux pays dans les fonds Icesave, a annoncé lundi le Fonds de garantie des déposants et des investisseurs du pays."

Depuis le 28 janvier 2013, quand la cour de l'AELE (Association européenne de libre-échange) avait jugé sans appel, sur le litige dit "Icesave", en faveur de l'Islande, le sujet était clos [1].

Petit rappel : En octobre 2008, les 3



principales banques d'Islande avaient fait faillite. L'État avait remboursé les déposants nationaux de la branche Icesave de Landsbanki, mais pas ceux d'autres pays. Les États britannique et néerlandais avaient compensé leurs épargnants puis s'étaient retournés vers le gouvernement islandais réclamant 3,9 Mds €. Le gouvernement avait accepté mais le peuple islandais, suite à des mouvements de protestation, avait deux

fois dit - NON! Et NON! lors de référendums. La Justice internationale avait ensuite tranché en disant aussi NON.

Mais les pouvoirs financiers montrent toujours qu'ils ne lâchent jamais un morceau. Tout comme dans les cas de l'AMI > AGCS > TAFTA et aussi le TCE > traité de Lisbonne. Ils reviennent toujours par une autre porte.

Encore une affaire à suivre.

1 - Voir Le tribunal de l'AELE rejette les réclamations « Icesave » contre l'Islande et ses habitants <http://cadtm.org/Le-tribunal-de-l-AELE-rejette-les>

Agenda

26-03 | Liège, Belgique - Apéritif interculturel : Italie-Grèce

29-03 | Lausanne, Suisse - Forum sur la spéculation sur les matières premières agricoles

29-03 | London, United-Kingdom - Life before debt

29-03 | La Louvière, Belgique - Paupérisation des femmes suite aux politiques d'austérité

28-03 => 31-03 | Londres, Royaume-Uni - 4e rencontre ICAN

2-04 | Liège, Belgique - Présentation du livre 'La dette cachée de l'économie'

14-04 | Liège - Belgique - La dette cachée de l'économie, le scandale planétaire

Plus : <http://cadtm.org/Agenda>

Stop au "Grand marché transatlantique"

Nouvel outil d'exploitation et de domination des peuples

Depuis le 8 juillet 2013 les États-Unis et l'Union européenne ont entamé les négociations d'un accord de commerce et d'investissement proposé sous le nom de « Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement » (PTCI).

Ce projet d'accord de libre échange bilatéral appelé également Grand marché transatlantique ou TAFTA (Transatlantic Free Trade Agreement), se situe dans la lignée des politiques libérales et de dérégulation de la BM, du FMI et de l'OMC.

C'est un outil supplémentaire d'exploitation et de domination particulièrement redoutable, au service de ces politiques.

Les négociations qui sont à leur 3^e étape doivent se terminer en 2015 et sont censées rester secrètes, de même que le mandat (qui a néanmoins fuité).

Ambition et stratégie

Le projet de GMT est particulièrement important du fait de la puissance économique et politique des parties. Les USA et l'UE représentent la moitié du PIB mondial et le tiers des échanges et ce projet d'accord n'est pas le seul.

Il s'inscrit dans une stratégie globale, impulsée par les États-Unis et soutenue par l'UE, de conquête des marchés au niveau mondial face à la concurrence des pays émergents et surtout de la Chine.

Cette stratégie implique d'aller encore plus loin que l'OMC dans le libéralisme économique et la dérégulation et de contourner cette institution limitée par ses règles de fonctionnement et les résistances qu'elle soulève.

Elle vise aussi à entériner le système de délégation de la norme au privé et à imposer ses normes ainsi définies au niveau mondial par la jurisprudence.

La nouvelle vague d'accords de libre échange, comme le GMT, l'AECG (l'Accord économique et commercial global entre l'UE et le Canada, actuellement en négociation avancée), le Partenariat transpacifique (PTP) avec 12 pays d'Asie hors la Chine, et de nombreux autres ALE, rentre dans cette stratégie discrète de domination mondiale.

Des préparatifs et une procédure marqués par le déni de la démocratie

Le projet de GMT ne date pas d'hier, il est préparé depuis 10 ans par de multiples rencontres officielles transatlantiques mais surtout par une intense activité de lobbying de la part des multinationales auprès de dirigeants politiques et de membre de la CE, au sein d'instances de dialogue créées sous le patronage de la Commission européenne et du Ministère du Commerce des États-Unis. Les organisations syndicales ou représentantes de la société civile ont été pratiquement exclues de ces préparatifs. Sur 130 réunions de la CE avec les parties concernées, 119 se sont faites avec les

transnationales ou leurs lobbys.

Toute la procédure, de l'élaboration du mandat à la négociation, marquée par l'opacité et le secret, témoigne de la volonté anti-démocratique des initiateurs de tenir les citoyens et même leurs représentants dans l'ignorance d'un projet destiné à les déposséder de leurs droits.

Le but, évidemment, étant d'empêcher toute opposition qui ferait capoter le projet comme pour l'AMI (L'Accord multilatéral sur l'investissement) rejeté en 1998, dont le GMT constitue une nouvelle version en pire.

Un traité de libre échange qui institue un nouveau stade de la marchandisation du monde

Sans s'illusionner sur le fonctionnement de l'UE déjà non démocratique et largement soumise, avec l'application des derniers traités, aux diktats libéraux et au pouvoir des multinationales (comme en témoignent les 4 arrêts récents rendus par la CJUE). Sans s'illusionner sur le fait que de nombreuses mesures prévues par le projet sont déjà largement en voie de réalisation, que des dispositions particulièrement contestées et rejetées avec l'AMI, comme le mécanisme de règlement des différends investisseur-État, ont pu ressurgir dans des ALE avec les USA.

Néanmoins, l'application de l'accord GMT constituerait un nouveau stade extrêmement inquiétant de régression de la démocratie et des droits des populations, au profit du droit du capital, non seulement pour les peuples de l'UE et des États-Unis mais pour le reste du monde qui en subirait aussi les conséquences.

Les grandes lignes du mandat de négociation qui constituent une grave menace

Les objectifs du GMT sont clairement libéraux.

Il s'agit d'abord d'ouvrir les marchés publics et privés à tous les niveaux de pouvoir et dans tous les domaines : industrie, agriculture, commerce, tous les services.

En principe les fonctions régaliennes (armée, magistrature, police) devraient être exclues mais dans la mesure où aux États-Unis l'armée, la police sont déjà en partie privatisées il n'y a pas de réelle garantie.

Pratiquement tous les secteurs d'activité et en particulier les services publics, jusqu'aux cantines scolaires municipales peuvent ainsi être marchandisés et ouverts à la concurrence internationale.

Ensuite il faut éliminer au maximum les barrières tarifaires et non tarifaires.

D'abord les barrières douanières, peu élevées dans l'ensemble mais importantes dans certains secteurs protégés comme le secteur agricole.

Face à la concurrence américaine qui profite avec une agriculture largement industrielle de bas coûts

de production, l'impact sur l'agriculture serait catastrophique en France et pour toute l'UE sur le plan social et environnemental.

L'accord rendrait quasi impossible la reconversion de l'agriculture vers une agriculture paysanne et des modèles plus durables de circuits courts. Il induirait au contraire des politiques compétitives d'industrialisation et d'exportation loin de tout objectif de sécurité et souveraineté alimentaire.

Les conséquences seraient également désastreuses pour les PED qui subiraient ces politiques d'exportation, la libéralisation accrue des échanges, mais aussi l'abandon de toutes les préférences tarifaires.



Au delà des barrières tarifaires, le projet vise à réduire et niveler par le bas les barrières non tarifaires considérées comme « des obstacles inutiles au commerce et à l'investissement »

Il s'agit de toute la législation concernant la vie économique et sociale, qui implique des choix de société ne relevant pas seulement de l'économie. Mais peu importe que certaines de ces normes puissent être des conquêtes sociales et écologiques, il n'y a plus de choix à faire, on est vraiment dans TINA [1]!

Le seul critère de valeur est la facilitation du commerce au profit d'intérêts très privés.

Les législations devront donc s'aligner sur la norme la moins-disante, le plus souvent la norme américaine quel que soit le domaine: normes concernant l'exploitation du gaz de schiste, normes d'utilisation de produits chimiques dans l'industrie, normes alimentaires (traitement des viandes) et phyto sanitaires, droit du travail, normes concernant la santé, les médicaments, la protection sociale, la protection de l'environnement, etc.

Quand on sait que les États-Unis n'ont pas signé la plupart des conventions internationales de l'OIT sur le travail, ni le protocole de Kyoto sur le climat, ni même les conventions internationales sur les droits de l'enfant, on peut mesurer l'ampleur du danger.

Les services financiers ne sont pas exclus de la dérégulation générale, la libre circulation des capitaux doit être garantie coûte que coûte et l'on

peut s'attendre, dans ces conditions, à une recrudescence de la spéculation et à l'augmentation de l'endettement.

Toute tentative de réaliser des audits pour annuler les dettes illégitimes se heurtera en outre au système de protection des investissements prévu par le projet d'accord.

Car une dette extérieure peut être considérée comme un investissement à protéger de toute possibilité d'expropriation.

Le clou du projet, l'instrument clef de domination concerne le volet investissement avec l'instauration d'un mécanisme de règlement des différends investisseur-État



Avec ce mécanisme, dont on connaît déjà le fonctionnement redoutable puisqu'il sévit dans l'ALENA, un pouvoir exorbitant serait accordé aux multinationales, substituant le droit privé de ce tribunal d'arbitrage (qui se réfère uniquement aux droits des investisseurs) au droit public établi par le législateur.

Ainsi un investisseur privé qui estimerait que ses profits présents ou espérés sont menacés par des lois, réglementations, ou projets futurs d'un État qu'il jugerait « déraisonnables, arbitraires ou discriminatoires » et qui selon lui « annulent ou compromettent les avantages découlant de l'accord », pourrait contraindre cet État, sous peine de très importantes pénalités, à modifier ses lois au détriment de l'intérêt collectif et des droits fondamentaux de la population.

Quand on sait que certaines multinationales ont une puissance financière supérieure au PIB d'États, comme le Portugal, et qu'avec leurs milliers de filiales ces multinationales vont devenir très agressives pour conquérir de nouveaux marchés, on peut s'attendre à une déferlante de plaintes.

Les cabinets juridiques spécialisés qui font de ces litiges une industrie très lucrative ont tout intérêt à les susciter.

Il y a déjà dans le monde 518 plaintes de ce type très dommageables pour les droits des populations.

Ainsi pour les Philippines qui ont dû déboursier à l'opérateur allemand Fraiport 58 millions de dollars ce qui équivaut au salaire annuel de 12 500 professeurs ou à la vaccination de 3,8 millions d'enfants [2].

Dans le cadre de l'ALENA, le Mexique s'est vu réclamer par Métaclade, une firme nord-américaine, une indemnité de 15,6 milliards de dollars pour son refus de rouvrir une décharge de produits toxiques qui contaminait les eaux, et le Canada a déjà été

poursuivi 30 fois par des firmes nord-américaines pour ses réglementations de la santé et de l'environnement avec des pénalités de 226 millions de dollars au total.

La conséquence de ces pénalités serait une augmentation fulgurante de la dette des États qui refuseront d'abandonner leur droit constitutionnel à légiférer.

Virginie de Romanet dans son article « L'arbitrage international, une pratique scandaleuse méconnue », fait état d'un rapport sur l'arbitrage international du Transnational Institute (TNI) et du Corporate Europe Observatory (CEO) qui alerte aussi sur le développement massif du financement commercial de plaintes de la part de tiers.

« La motivation des financeurs est bien sûr d'obtenir une part substantielle des montants obtenus par les multinationales. Des banques, compagnies d'assurances et hedge funds ont également été attirés par la perspective de bénéfices considérables. Certaines portent des offres en Bourse qui leur ont permis de recueillir plus de 100 millions de dollars. Le tableau ne s'arrête pas là puisque certains fonds étudient la création d'un nouveau marché de produits dérivés. »

Une mainmise des marchés financiers sur les produits de l'arbitrage ne peut que contribuer à augmenter encore la dette des États

Tout cela pourra paraître trop gros à certains et pourtant le rêve que David Rockefeller exprimait dans Newsweek en 1999 risque bien de se réaliser : « Quelque chose doit remplacer les gouvernements et le pouvoir privé me semble l'entité adéquate pour le faire [3]. »

Alors que faire ?

Pour le CADTM il s'agit d'appeler à mettre en œuvre une conception alternative et solidaire des échanges internationaux, fondée sur la coopération.

Affirmer la primauté des droits humains, droits sociaux, économiques, culturels et environnementaux, sur les droits des investisseurs et des créanciers.

Rappeler l'obligation des États à garantir ces droits humains, à défendre les libertés démocratiques et l'exercice de la souveraineté nationale.

Appeler au refus de ratifier les traités qui ne respectent pas ces droits et à la dénonciation des accords existants.

Mettre en place des organisations juridiques qui contraindraient les investisseurs au respect de ces droits (c'est un projet de l'UNASUR l'Union des Nations Sud américaines pour faire obstacle au CIRDI, l'organisme de règlement des différends de la Banque mondiale) [4].

Quelle stratégie ?

Face à l'ampleur de la menace qui concerne tous les secteurs d'activité, et qui ne s'étend pas seulement aux pays du Nord, à l'UE et aux États-Unis, mais aussi à tous les pays du Sud qui subissent des ALE ou des politiques d'austérité, des alliances doivent être mises en place pour fédérer les résistances. La bataille contre le GMT peut être un catalyseur pour rassembler les forces, proposer des alternatives et se distinguer ainsi des oppositions d'extrême droite.

C'est ce qui commence à se faire avec la constitution du collectif « Stop Tafta » en France et l'Alliance D19-20 en Belgique qui lie la bataille contre l'austérité à la lutte contre le GMT.

Mais d'autres mouvements se constituent en Europe.

Nous devons y participer sans oublier de faire référence à la question de la dette ni aux paradis fiscaux et judiciaires qui sont un élément clé de la domination actuelle de la richesse et de la puissance des entreprises privées sur le public, les peuples et les gouvernements.

Si TAFTA passe il sera quasi impossible d'éliminer les paradis fiscaux et judiciaires.

Il faudra aussi veiller à construire des solidarités avec les mouvements de résistance aux USA et non tomber dans un anti-américanisme global.

Une jonction systématique doit être établie avec les pays du Sud pour faire connaître les ALE qu'ils subissent et dans lesquels l'UE et les USA sont impliqués. Il faut aussi faire connaître toutes les avancées sur ce terrain en Amérique latine et ailleurs (sorties du CIRDI effectives, projets de dénonciations et sorties des ALE).

Dans cette bataille, comme pour la question de la dette, des solidarités objectives existent sur lesquelles on peut s'appuyer.

Dans l'immédiat en France il y a plusieurs actions possibles :

* Faire connaître largement le projet d'accord dont la divulgation est si redoutée, en misant sur l'effet « Dracula » et en liant le GMT aux autres ALE avec les pays du Sud.

* Faire pression sur le gouvernement pendant les négociations en mobilisant les plus larges secteurs car le gouvernement a donné son accord sur le mandat et suit ces négociations. Mettre en évidence sa responsabilité dans l'augmentation de la dette liée aux plaintes.

* Intervenir dans la bataille des municipales pour faire connaître le projet occulté par les médias et faire prendre position aux candidats, car les collectivités locales, comme tous les niveaux de pouvoir, sont visées par l'accord.

* Intervenir pendant la campagne pour les élections européennes car les députés européens (comme le parlement français) devront dire oui ou non au projet finalisé.

 Raymonde Lagune

1 - There is no alternative (il n'y a pas d'autres choix)

2 - voir L'arbitrage international, une pratique scandaleuse méconnue, Virginie de Romanet <http://cadtm.org/L-arbitrage-international-une>

3 - Citation empruntée à Raoul-Marc Jennar dans son diaporama sur le GMT

4 - "Avanza proceso de constitucion para Centro de Arbitraje de UNASUR" 7 octobre 2013 <http://cancilleria.gob.ec/avanza-proceso-de-constitucion-para-centro-de-arbitraje-de-unasur/>

Quand le Traité de Libre Commerce viole les droits humains fondamentaux



On entend parler de temps en temps du TLC, juste un peu, mais pas assez vu les dégâts qu'il augure. Qu'est ce que ce drôle d'oiseau? TLC: *Tratado de Libre Comercio* (en français

ALE: Accord de libre échange).

Chouette! La liberté de commercer. Zut! Au sein du système capitaliste, la liberté c'est inmanquablement celle d'une minorité qui oppresse le plus grand nombre... et les TLC contiennent, en effet, tous les ingrédients d'une politique néo-coloniale, de domination économique et de violation des droits humains fondamentaux.

En bref, rien de nouveau sous le soleil du capital

On connaissait d'autres stratégies impérialistes sous les noms de ALCA (ou ZLEA, Zone de libre-échange des Amériques) ou ALENA (Accord de libre-échange nord-américain) par exemple. Les TLC s'inscrivent dans la droite ligne de ces accords, à une différence près: un changement stratégique est opéré par les grandes puissances pour arriver à imposer ce traité. Suite à la difficulté de négocier des accords régionaux, l'Union européenne et les États-Unis se tournent depuis quelques années vers des accords de libre-échange bilatéraux (entre deux pays ou groupes de pays). Ceux-ci leur permettent de remettre sur la table des exigences que les populations des pays en développement ont maintes fois rejetées à travers des luttes très dures et souvent exemplaires.

En septembre 2007, les gouvernements de la Colombie, de l'Équateur, du Pérou, de la Bolivie et l'Union européenne ont commencé des négociations pour trouver un « Accord d'Association ». La Bolivie et l'Équateur ont vite quitté les négociations car l'objet réel de ce traité est de souscrire un Accord de libre échange calqué sur l'ALENA. Restent dans la course aux TLC: la Colombie et le Pérou. En mars 2012, les Ministres du Commerce européens ont approuvé le TLC entre l'Union européenne, le Pérou et la Colombie et ont autorisé sa signature. Le 11 décembre 2012, c'est le Parlement européen qui a voté la ratification du TLC entre l'Union européenne, la Colombie et le Pérou, et l'Accord d'association entre l'Union européenne et l'Amérique centrale. De l'autre côté de l'Atlantique, le TLC est entré en vigueur entre les États-Unis, le Pérou et la Colombie le 15 mai 2012.

Mais concrètement qu'est-ce qu'impliquent les TLC ?

De manière synthétique, ce traité contient 7 mesures phares, très éclairantes...

1. Les subventions: abandon des subventions par les pays du Sud.

Alors que les grandes puissances interdisent aux pays du Sud de subventionner leurs producteurs nationaux, elles s'en donnent à cœur joie vis à vis de leurs propres producteurs.

En effet, les pays du Nord subventionnent leurs producteurs nationaux à raison d'un milliard de dollars tous les jours. On imagine très bien les résultats d'une telle politique. Le Pérou et la Colombie vont être envahis de produits agricoles bas de gamme et subventionnés qui vont entrer en concurrence de manière tout à fait inégale avec les produits locaux. L'Europe va, par exemple, exporter de nombreux produits laitiers vers la Colombie. Elle produit en 15 jours ce que la Colombie produit en 1 an. Pas moins de 380 000 agriculteurs colombiens risquent ainsi de perdre leur revenu.

2. Les droits de douane: diminution, voire abandon, des droits de douanes liés à l'importation.

Dès la deuxième mesure, on pourrait déjà dire que la boucle est bouclée. Abandon des subventions et abandon des droits de douane. La garantie pour les pays du Nord d'exporter gratos, sans frais, leurs produits et de maximiser les profits et la mise en concurrence sur les marchés locaux. Trop facile. C'est beau le libre commerce! Cherchez la main invisible...

3. Les quotas d'importation: pas de limites pour les importations des pays du Nord.

Hé hop... vous avez compris... Trop malins les capitalistes.

4. Le traitement national: les multinationales européennes exigent que toute politique de préférence nationale soit abolie dans le but d'assurer « l'égalité ». Quel beau mot « égalité »... vous pouvez donc continuer de la chercher... le TLC l'a tuée.

5. Les privatisations: privatisations des services, des biens ou des entreprises. En 2000, 46 % des 500 plus grandes entreprises latines appartenaient déjà à des consortiums étrangers. La tendance ne cesse de s'accroître, entraînant avec elle une perte de souveraineté des pays du Sud. Pour prendre un exemple sur cette question, l'Europe propose une augmentation de la durée des brevets des médicaments. De cette manière, l'industrie pharmaceutique européenne, étant en position de (quasi) monopole, pourra imposer un prix fort. Plus de 4 millions de Colombiens risquent de ne plus avoir accès aux médicaments.

6. La modification des législations: on exige des gouvernements du Sud qu'ils adaptent leurs Constitutions et lois locales aux règles qui sont établies dans le TLC. Mais où est passé la souveraineté? Concrètement dans le cadre du TLC

signé avec la Colombie, cette mesure se traduit par une clause qui oblige les paysans à cultiver des « semences certifiées », c'est-à-dire produites par les « sélectionneurs » comme Monsanto, Syngenta ou encore DuPont. Cette clause s'accompagne d'une résolution – la résolution 9.70 – qui menace d'amendes et de poursuites judiciaires tout paysan qui continuerait de faire ce qu'il a toujours fait: garder une partie de sa récolte pour ensemercer ses champs. Et si malgré tout, trop de paysans sont récalcitrants, pas de souci, Monsanto et DuPont ont planifié leur implantation en Colombie avec l'appui des forces armées et paramilitaires...

7. La libre circulation du capital: les capitalistes pensent vraiment à tout et ne se cachent de rien. Même pas honte! Les TLC sont faits pour faire du fric, alors il faut pouvoir rapatrier les bénéfices obtenus par les multinationales européennes... Pour s'assurer qu'il n'y ait aucune restriction sur ces transferts de fonds ni aucun contrôle des gouvernements du Sud, le secteur bancaire est une priorité des privatisations. Par exemple, les banques espagnoles BBVA ou Santander achètent des institutions financières d'Amérique latine.

Bref

Si on comprend bien, le TLC propose une juste définition du libre commerce, pas celle qu'on trouve dans les manuels d'économie, mais celle bien réelle, bien ancrée au cœur du système capitaliste. Le libre commerce consiste donc à la création d'un marché forcé qui permet aux uns de subventionner abondamment leurs productions et de les écouler sans concurrence, sans restrictions, sans frais, sans législations et de rapatrier du premier au dernier centime de profit, pour que même les miettes ne restent pas dans le pays ainsi libéré de son économie locale.

On ne rigole pas chez les capitalistes avec les principes d'égalité et de liberté. C'est du sacré!

 Pauline Imbach



Voir aussi :
<http://cadtm.org/Solidarite-internationale-avec-la>
<http://cadtm.org/Des-decisions-les-pour-les>
<http://cadtm.org/L-arbitrage-international-une>

L'audit citoyen de la dette malienne doit réunir tous les acteurs qui luttent contre l'endettement illégitime

Novembre 2013 : au moment où se déroulent les élections législatives au Mali [1], nous avons interviewé Sekou Diarra, président de la CAD Mali (la Coalition des Alternatives africaines « Dette et Développement » - membre du réseau CADTM) à l'occasion de son séjour en Europe pour participer aux activités internationales du CADTM sur la dette tunisienne et égyptienne [2]. L'occasion de l'interroger sur la situation actuelle de son pays près d'un an après l'intervention militaire de la France, les résultats de l'élection présidentielle mais aussi sur l'audit citoyen de la dette malienne en cours de réalisation.

Propos recueillis par Renaud Vivien (CADTM Belgique)



Comment l'intervention de la France est-elle perçue aujourd'hui par les Maliens, un an après le début des opérations militaires ?

On assiste aujourd'hui à d'importantes manifestations contre la France notamment dans la capitale à Bamako. En effet, les Maliens ont de plus en plus conscience des intérêts de l'ancienne puissance coloniale. Il est clair que la France est intervenue militairement pour défendre ses intérêts dans l'exploitation des ressources naturelles du Mali parmi lesquelles on trouve le pétrole, l'uranium, l'or, l'eau douce. C'est principalement pour préserver sa mainmise sur l'uranium, exploité par l'entreprise française Areva au Nord du Niger, que la France est intervenue militairement en janvier 2013.

Le collectif MP22, qui a été créé le 22 mars 2012 et qui regroupe une centaine de partis politiques et d'organisations de la société civile malienne, dénonce depuis le début (avant l'entrée en guerre de la France) cet impérialisme français. Malheureusement, ses positions n'ont pas rencontré un grand écho auprès de la population à cause des grands médias comme RFI (Radio France Internationale) qui ont mené une véritable campagne de désinformation visant à légitimer une intervention militaire de la France contre les djihadistes au Nord du Mali. Force est pourtant de constater que le Nord du Mali

(notamment la province de Kidal) n'est toujours pas sous le contrôle des autorités maliennes et que des exactions continuent à être perpétrées contre la population. Pour le MP22, c'est à l'armée malienne de défendre le pays et d'assurer le commandement des opérations. Ce qui n'a pas été le cas avec l'intervention de la France. L'incapacité de l'armée malienne à défendre le pays trouve ses origines dans la politique néo-coloniale de la France et l'imposition des plans d'ajustement structurels (PAS) par le FMI et la Banque mondiale qui ont considérablement affaibli l'État malien.

Que penses-tu de l'accord de Ouagadougou négocié en 2013 entre les autorités intérimaires du Mali et les Touaregs du Nord du Mali ?

Tout d'abord, je voudrais préciser qu'il est faux de parler d'un seul peuple touareg. En effet, il y a plusieurs groupes de touaregs hiérarchisés entre eux avec des sous-groupes opprimés par les autres. En réalité, l'accord de Ouagadougou négocié sous la houlette du dictateur burkinabé Blaise Compaoré entre les autorités intérimaires du Mali et le MNLA (Mouvement national de libération de l'Azawad) n'a profité qu'à une certaine élite touareg. Le compromis né de cet accord est d'instaurer un cessez-le-feu entre les deux parties, l'organisation d'élections, la libération immédiate des rebelles touaregs sans même avoir été jugés ! Certains sont même devenus députés aujourd'hui suite aux élections pilotées par la France ! Il faut, en effet, rappeler que c'est le gouvernement français qui a imposé le calendrier des élections au Mali organisées dans la précipitation la plus totale. Le recensement des électeurs n'était même pas terminé au moment où elles ont eu lieu ! C'est pourquoi un candidat a décidé de se retirer de ces élections en dénonçant le fait que le ministre français des affaires étrangères, Laurent Fabius, était devenu en réalité le président des élections du Mali ! Ce candidat était bien placé pour affirmer cela puisqu'il a été le porte-parole du gouvernement intérimaire du Mali lors de la négociation de l'accord de Ouagadougou...

Comment analyses-tu la victoire écrasante du nouveau président Ibrahim Boubakar Keïta dit « IBK » aux élections présidentielles [3] ?

Pour moi, c'est un « vote sanction » dans ce pays classé parmi les plus pauvres du monde (174e sur 177 pays selon le classement du PNUD) alors qu'il regorge de ressources naturelles. En effet, pour l'opinion publique, IBK incarnait le

changement par rapport à l'autre candidat. Mais en réalité, son programme s'inscrit dans la continuité des politiques néo-libérales dictées par les institutions financières internationales (IFI) [4]. On est donc loin du programme de rupture voulu par MP22 qui avait soutenu le candidat Mariko, le secrétaire général du parti SADI (Solidarité africaine pour la Démocratie et l'Indépendance) pendant les élections présidentielles. Son programme mettait en avant deux mesures importantes :

- 1) renationaliser les entreprises d'État comme la Régie de chemins de fer et rendre publics les services sociaux de base (l'école, la santé, l'eau potable, etc.) ;
- 2) soutenir l'agriculture paysanne en équipant davantage les paysans afin de rompre la spirale de l'endettement.

Ton organisation, la CAD, a justement lancé un audit citoyen de la dette malienne pour identifier toutes celles qui sont illégitimes. Peux-tu nous expliquer en quoi consiste cet audit, votre méthode de travail, vos objectifs ?

L'audit citoyen de la dette est un processus qui doit réunir tous les acteurs qui luttent contre l'endettement illégitime, donc aussi bien les paysans, les ouvriers, les leaders syndicaux et politiques, les jeunes, les femmes, les universitaires, les étudiants, etc. En effet, l'audit doit être l'outil pour expliquer à la population les mécanismes et les conséquences de l'endettement. Qui sont les acteurs de l'endettement ? Qui en profite ? Quels ont été les résultats de l'Initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés [5]) orchestrée par le FMI et la Banque mondiale ? Comment l'argent public a-t-il été dépensé ? etc. À travers cet audit, nous voulons également montrer que des alternatives à la dette existent et que des annulations de dettes ont déjà eu lieu dans le passé.

L'audit doit être citoyen car c'est à la population de se questionner sur la légitimité de telle ou telle dette. Ce n'est donc pas un audit fait par des « experts » même si nous avons dans notre équipe des personnes dotées de solides connaissances en économie, droit, etc. Notre démarche est politique. Le but est bien de mobiliser la population pour mettre la pression sur les autorités du Mali à qui nous allons transmettre les résultats de cet audit. Nous allons également les interpeller pour faire valoir notre droit à l'information dans les cas où nous n'aurions pas les données nécessaires pour conduire l'audit citoyen. Je pense notamment aux conséquences de la guerre sur notre niveau d'endettement.

Où en êtes-vous actuellement dans ce processus d'audit ?

Nous sommes dans la phase de collecte de données. Nous recherchons les informations sur les sites de la Banque mondiale, du FMI, dans les rapports du Vérificateur général des comptes de l'État malien, etc. Nous interrogeons les paysans victimes des programmes dans l'agriculture mis en place avec la Banque mondiale. Nous utilisons également les réponses aux questions parlementaires posées (avec l'appui du CADTM) dans les pays créanciers comme la Belgique et la France. Et bien sûr nous partons des conclusions de la précédente étude réalisée par la CAD qui portait sur l'évolution de la dette malienne entre 1960 et 2000. Notre travail d'audit citoyen se focalise à présent sur la période allant de 2000 à aujourd'hui.

Peux-tu nous donner quelques éléments mis en lumière par cette première étude de la dette malienne ?

Cette étude avait permis d'établir de manière étayée la relation entre l'augmentation de la dette publique et l'enrichissement personnel de certains agents de l'État. Rien qu'entre 1992 et 1995, il y a eu 21 nouveaux milliardaires dont 18 fonctionnaires de l'État ! La fortune de ces nouveaux milliardaires est liée aux privatisations, aux accaparement des terres, à l'évasion fiscale facilités par les politiques imposées par les IFI. Cette étude avait également démontré les conséquences dommageables des privatisations voulues par les IFI sur la population en prenant notamment l'exemple de la Régie des Chemins de fer. Suite à sa privatisation, 600 agents ont été licenciés et 26 gares sur 36 ont été fermées. Alors que le patrimoine de la Régie était évalué à 105 milliards de francs CFA, il a été repris à

seulement 7 milliards par le consortium franco-canadien Transrail !

Alors que ces privatisations ont échoué, les gouvernements successifs au Mali continuent sur cette voie et présentent les partenariats publics-privés comme une alternative pour le développement du Mali... L'audit citoyen doit donc également analyser ces « partenariats » pour montrer en quoi ils ne profitent pas au peuple malien.

 Renaud Vivien, Sékou Diarra

- [1] Les résultats de ces élections en décembre 2013 donnent au parti du nouveau président le RPM (Rassemblement pour le Mali) et à ses alliés la majorité absolue au Parlement malien.
- [2] <http://cadtm.org/Du-11-au-17-novembre-le-CADTM>
- [3] IBK a obtenu 77,66 % des suffrages exprimés
- [4] Pour preuve, le gouvernement malien vient d'envoyer le 6 décembre dernier une lettre d'intention au FMI pour appliquer des nouvelles réformes structurelles.
- [5] Le Mali a atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE en 2003. <http://cadtm.org/Initiatives-PPTE-et-allegement-de,2010>

Communiqué de presse

Le CADTM dénonce l'imposture de l'aide internationale pour le Mali

Ce mercredi 5 février se tient à Bruxelles une nouvelle rencontre internationale des « donateurs » pour la reconstruction et le développement du Mali. L'objectif est d'assurer le suivi de l'« aide » de 3,25 milliards d'euros annoncée en mai 2013 par 80 pays et les 28 organisations internationales.

Pour le CADTM, cette « aide » est une supercherie pour au moins trois raisons.

Primo, elle est composée de nombreux prêts qui vont alourdir la dette malienne. À titre d'exemples, 36 % de l'« aide » promise par la France constitue des prêts. Pour la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale et la Banque islamique de développement (BID) ces prêts représentent respectivement 87 %, 78 % et 88 % de leurs contributions. Enfin, concernant la Banque Ouest Africaine de Développement

(BOAD) et le FMI, leur « aide » est composée uniquement de prêts !

Secundo, cette « aide » inclut des montants qui avaient déjà été annoncés avant la mutinerie du 22 mars 2012.

Tertio, les conditions attachées à ces prêts violent la souveraineté et le droit au développement du peuple malien. En effet, pour obtenir l'intégralité du prêt de 46 millions de dollars du FMI, le gouvernement malien s'est engagé en décembre 2013 à mettre en œuvre un programme d'ajustement structurel pendant 3 ans (2014-2016) sous la supervision du FMI qui en évaluera son application tous les 6 mois. Ce programme fait du remboursement de la dette extérieure du Mali la priorité absolue du nouveau Gouvernement. Pour pouvoir la rembourser, il doit notamment améliorer le « climat des affaires » ; autrement dit privatiser, libéraliser les secteurs stratégiques comme l'eau, l'énergie...

Pour Sékou Diarra (président de la CAD-Mali, une coalition représentant 103 organisations de la société civile malienne, membre du réseau CADTM), « cette aide internationale est une

imposture qui vise à maintenir le pays dans l'esclavage de la dette ».

La CADTM exige :

- que l'aide soit composée uniquement de dons et qu'elle ne soit assortie d'aucune conditionnalité ;
- la suspension immédiate du paiement de la dette malienne et du programme conclu avec le FMI ;
- l'annulation de toutes les dettes illégitimes du Mali. Seul un audit citoyen permettra d'établir la légitimité des prêts, processus déjà enclenché par la CAD-Mali.

Contacts presse :

* Sekou Diarra (président de la CAD-Mali, membre du réseau CADTM) ; 00223 76 42 36 64 / sekoudiarra59@gmail.com

* Mimoun Rahmani (membre d'ATTAC-CADTM Maroc - CADTM Afrique) ; 0212 66 32 18 969 / rahmani.mimoun@gmail.com

* Renaud Vivien (co-secrétaire général du CADTM Belgique) ; 00223 97 53 49 38 / renaud@cadtm.org



Enfin, j'adhère au 

Nom (en capitales) : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Mel : _____ @ _____

> Adhésion au CADTM France et abonnement aux publications :

[] 48 euros [] 27 euros (petits revenus)

> Adhésion seule : [] 10 euros [] 5 euros (petits revenus)

> Abonnement seul : [] 38 euros [] 22 euros (petits revenus)

> Abonnement Organisation (biblio, ONG, synd, etc.) : [] 60 euros [] 38 euros (petites orgas)

Adresser avec votre règlement à : **CADTM France, 21 rue de la Feularde, 45800 St Jean de Braye**

Bulletin du CADTM France

21 rue de la Feularde

45800 St Jean de Braye - France

Email : france@cadtm.org

Directeur de la publication : Nicolas Sersiron

Mise en page : Yvette Krolikowski

ISSN 1634-5932 Dépôt légal : à parution

Entièrement fait avec logiciels libres sous Linux